



SAISON 2023 / 2024



SAMEDI 15 JUIN 2024

N°43



NOS COUPES DE LA LOIRE ONT CHOISI LEUR CAMP



Samedi 8 juin, à Villars



**Coupe VALEYRE LÉGER :
SAINT GALMIER
CHAMBOEUF**



**Coupe SENIORS MASCULINS
CHAVANAY**



**Coupe SENIORS
FÉMININES à 11 : A.S.S.E.**



Dimanche 9 juin, à Riorges



- Coupe U18 FÉMININES à 11 : ANDRÉZIEUX BOUTHÉON
- Coupe U15 FÉMININES à 8 : FCO. FIRMINY INSERSPORT
- Coupe SENIORS FÉMININES à 8 : FCO. FIRMINY INSERSPORT
- Coupe SENIORS FÉMININES Complémentaire à 8 : PÉRIGNEUX SAINT MAURICE

- Remerciements aux clubs de VILLARS et de RIORGES pour la bonne organisation de ces SEPT FINALES.

AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

REMERCIEMENTS

Remerciements aux élus présents pour les finales des Coupes de la Loire Seniors (féminines et masculins) et Valeyre/Léger.

Remerciements aux municipalités de Villars et de Riorges pour le prêt de leurs installations sportives.

Remerciements aux clubs de Villars et de Riorges pour l'organisation de ces finales, afin de pouvoir annoncer le clap de fin de la saison 2023-2024, avant des vacances bien méritées.

Remerciements à tous les bénévoles, volontaires, indispensables au football amateur, car sans eux, rien ne serait possible.

Enfin, c'est l'occasion de montrer à nos partenaires, Crédit Agricole Loire – Haute-Loire et Intersport, la justification de leur soutien au District de la Loire de Football.

RESULTATS DES COUPES

Coupe Valeyre/Léger

Villars 2 - **St Galmier Chamboeuf 2** (3 - 3) → 2 tirs au but à 4

Coupe de la Loire Seniors féminines

As. St Etienne / Sorbiers la Talaudière (5 - 0)

Coupe de la Loire Seniors masculins

Chavanay / Etrat La Tour (0 - 0) → 8 tirs au but à 7

HOMMAGE



L'Oc. Ondaine tient à rendre hommage à son président d'honneur, M. Christian BELLUT, dit "Kiki", qui vient de décéder subitement d'un arrêt cardiaque, le 30 mai dernier, à l'âge de 64 ans.

« Kiki » faisait partie de ce club depuis son plus jeune âge et en fut le président pendant 6 ans, de 2018 à 2023 ; il était un personnage emblématique du club, d'une gentillesse, d'une bonne humeur et d'une joie de vivre que personne n'oubliera.

Le District de la Loire se joint au club de l'Oc. Ondaine pour adresser ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

PASS'SPORT - RENTREE SPORTIVE 2024-2025

Cette année, l'ouverture de ce dispositif a été anticipée : il a débuté le 1^{er} juin et se clôturera le 31 décembre.

Ainsi, un premier envoi de codes a été adressé aux personnes éligibles fin mai 2024. Un second envoi sera fait fin août pour les nouveaux bénéficiaires et pour les étudiants boursiers 2024.

Pour contrôler l'éligibilité des clubs demandeurs, ces derniers devront déposer sur LCA (LeCompteAsso) une attestation d'affiliation 2024-2025 (avec un numéro d'affiliation) et son RIB valide. Il est donc primordial de transmettre aux clubs un justificatif d'affiliation pour la saison 2024-2025 avec leur numéro d'affiliation.

Si besoin d'informations complémentaires, l'équipe Pass'Sport de la Direction des Sports dispose d'une boîte institutionnelle dédiée : passSport@sports.gouv.fr vous pouvez les joindre également au 01 55 55 98 16.



SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.90

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

Aucun club ne s'étant porté volontaire pour l'organisation de sa réunion de fin de saison et devant le nombre déjà abondant de rendez-vous (centenaire de la Délégation, AG élective du District, AG des clubs, etc), le bureau de la Délégation du Roannais a décidé d'annuler cette réunion de fin de saison, initialement prévue le 20 juin, et vous proposera une réunion de rentrée en septembre.

DEMANDES DE LICENCES SAISON 2024 - 2025

Le « Pôle licences » de la LAuRAFoot vous informe de l'ouverture de l'enregistrement des licences sur « Footclubs ».

Les documents relatifs à la campagne des licences sont disponibles.

DATES A RETENIR

- **Vendredi 14 juin** : **CENTENAIRE DE LA DELEGATION**, à partir de 18h30, au « Chorum Alain GILLES », situé à proximité de la Halle Vacheresse, à Roanne.

Au plaisir de vous retrouver pour cette belle fête dont voici le programme :

- 18h30 à 19h30 : accueil des invités avec le verre de bienvenue et l'animation musicale du groupe « Jazz Echappement »
- 19h30 : ouverture de la soirée avec intervention des personnalités.
- 20h : buffet
- 21h30 : spectacle avec l'imitateur Raphaël LACOUR.
- 22h30 : gâteau d'anniversaire
- 24h : fin de la soirée

- **Samedi 15 juin** : Super Coupe UNAF, à RENAISON

- 14h : U18 : LOIRE SORNIN - COMMELLE
- 16h30 : SENIORS : COMMELLE – ROANNE PORTUGAIS

- **Vendredi 28 juin** : Assemblée Générale élective du District de la Loire à ST PAUL EN JAREZ

DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement (jeunes et seniors) aura lieu, sur le secteur roannais, aux dates suivantes :

- **Lundi 26 aout, de 8h30 à 17h30**
- **Mardi 27 aout de 8h30 à 17h30**
- **Mercredi 28 aout, de 8h30 à 17h30**

Sur les installations de LENTIGNY.

Ouverture des inscriptions : début juillet.

N'attendez pas, si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.

CARNET NOIR

Le président, les membres du Comité Directeur et des commissions, ainsi que le personnel administratif, présentent leurs plus sincères condoléances à M. PATOUX Stève (Arbitre), ainsi qu'à sa famille, suite au décès de sa grand-mère.



POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Président : François RIOUFFREY
Secrétaire : Philippe GUILLOT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

ERRATUM : ANNULE ET MODIFIE

- Affaire n°58 -

50449 LE COTEAU contre 590282 ST CHAMOND

Championnat U15 D1

Match n°26511882 du 26/05/24

Le joueur, **M. GIRAUD Nathan**, n° licence 2547752515, a purgé ses 3 MF en date du 28/04/24, 05/05/24 et 15/05/24.

Il pouvait donc participer à la rencontre LE COTEAU – ST CHAMOND du dimanche 26/05/24.

Toutes les sanctions financières et sportives de LE COTEAU sont donc annulées.

Le joueur, **M. GIRAUD Nathan**, est donc rétabli dans ses droits et les amendes sont supprimées.

=====

RÉCEPTION DOSSIERS

- Affaire n° R62 -

504377 VEAUCHE 5 – 534257 ASA. CHAMBON FEUGEROLLES 5

Championnat Critérium CD 1

Match n°26483385 du 01/06/24

Évocation du District de la Loire à l'encontre de l'équipe de l'ASA. CHAMBON FEUGEROLLES 5, pour le motif suivant (Art 187.2 des RG de la FFF) :

- Avoir fait participer à la rencontre plus de (2) deux joueurs seniors ayant participé au championnat de la Loire libre Seniors (art 3.1.4. des Règlements Sportif du Championnat Critérium).

Après contrôle des feuilles de match, il a été constaté que les joueurs suivants :

- **M. HADJ BENAICHOUCHE Salim**, n° licence 9603684797,

- **M. CHOUAL Mounir**, n° licence n° 2598633035,

- **M. BOUALI Fouad**, n° licence n° 2528701044,

ont participé à la rencontre.

Plus de 2 joueurs ayant évolué en Seniors Libre ont donc participé à cette rencontre.

DÉCISION

En conséquence, la CR décide : match perdu par pénalité, moins 1 point à l'équipe de l'ASA. CHAMBON FEUGEROLLES, sur le score de 3 – 0. Victoire du match pour VEAUCHE

Amendes : 60 € et 22 € (Art 23.2.1 des RS du District de la Loire)

Les frais de dossier sont imputés au club de l'ASA. CHAMBON FEUGEROLLES : 40 €

Total des amendes pour ASA. CHAMBON FEUGEROLLES : 60 + 22 + 40 = 122 € (cent vingt-deux euros)

Dossier transmis à la Commission Critérium pour homologation.

- Affaire n° R63 -
504278 FCO. FIRMINY INSERSPORT 5 – 549300 FC. LERPTIEN 5
Championnat Critérium CD 1
Match n°26483381 du 25/05/24

Évocation du District de la Loire à l'encontre de l'équipe de FC. LERPTIEN 5 pour le motif suivant (Art 187.2 des RG de la FFF) :
- Avoir fait participer à la rencontre plus de (2) deux joueurs seniors ayant participé au championnat de la Loire Libre Seniors (art 3.1.4. des Règlements Sportif du Championnat Critérium).

Après contrôle des feuilles de match, il a été constaté que les joueurs suivants :

- **M. BOIS Charly**, n° licence 2518674186,
- **M. TULOU Mikaël**, n° licence n° 2528728158,
- **M. BELLANCA Xavier**, n° licence n° 2544350039

ont participé à la rencontre.

Plus de 2 joueurs ayant évolué en Seniors Libre, ont donc participé à cette rencontre.

DÉCISION

En conséquence, la CR décide : match perdu par pénalité, moins 1 point à l'équipe de FC. LERPTIEN sur le score de 3 – 0. Victoire du match pour FCO. FIRMINY

Amendes : 60 € et 22 € (Art 23.2.1 des RS du District de la Loire)

Les frais de dossier sont imputés au club de FC. LERPTIEN : 40 €

Total des amendes pour FC. LERPTIEN : 60 + 22 + 40 = 122 € (cent vingt-deux euros)

Dossier transmis à la Commission Critérium pour homologation.

- Affaire n° R64 -
523656 ST JUST ST RAMBERT 2 – 504838 ENTENTE JONZIEUX ST ROMAIN
Championnat Seniors D4 Poule E
Match n°26640850 du 02/06/24

Confirmation de la réserve d'avant-match du club de ENTENTE JONZIEUX ST ROMAIN, envoyée par mail le 03/06/24

« Je vous envoie ce message pour appuyer les réserves effectuées lors du match Seniors en D4 Poule E, St Just St Rambert - Entente Jonzieux St Romain.

« Nous nous posons des questions au sujet de la qualification de l'ensemble des joueurs ayant joué plus de 12 matches en équipe supérieure, ou le dernier match, ou les 3 derniers ».

Cordialement Renan Daumont, président AS Jonzieux

« Je soussigné(e) RODRIGUEZ Théo, licence n°2543428476, capitaine du club ST ROMAIN LES ATHEUX, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ST JUST ST RAMBERT, pour le motif suivant : des joueurs du club ST JUST ST RAMBERT sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

La Commission des Règlements a pris connaissance de la confirmation de réserve d'avant-match du club de ENTENTE JONZIEUX ST ROMAIN, formulée par courriel le 02/06/2024, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire irrecevable.

La confirmation de la réserve ne correspond pas au texte de la réserve posée avant la rencontre. La réserve est donc irrecevable car non conforme.

Par ce motif, la Commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Frais de dossier à la charge de ENTENTE JONZIEUX ST ROMAIN : 40€

Total de l'amende pour ENTENTE JONZIEUX ST ROMAIN : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors aux fins d'homologation.

- Affaire n° R65 -
554178 ST CHAMOND FEU VERT – 504377 VEAUCHE 3
Championnat U18 D3 Poule A
Match n°27650474 du 01/06/24

Suite au rapport de M. KAYGIN Youcef, arbitre de la rencontre U18, ST CHAMOND FEU VERT – VEAUCHE 3, du samedi 1^{er} juin 2024, nous informant que la rencontre ne pouvait avoir lieu car les filets étaient troués et mal attachés.

Il en a informé les dirigeants du club recevant, environ 50 à 40 minutes avant le début de la rencontre.

Au retour de son échauffement, les réparations n'ayant pas eu lieu, il a donc décidé, avant que la rencontre ne commence, de ne pas donner le coup d'envoi de celle-ci.

DÉCISION

En conséquence, la Commission des Règlements décide :

- match perdu par pénalité, 0 – 3 pour **St CHAMOND FEU VERT** et victoire en faveur de **VEAUCHE**
- moins 1 point au classement à l'équipe de **SAINT CHAMOND FEU VERT** (Art 45 des RS du District de la Loire). Amendes : 60 € et 22 €

Les frais de dossier sont imputés à l'équipe de **SAINT CHAMOND FEU VERT**, soit 40 €.

Total des amendes pour SAINT CHAMOND FEU VERT : 60 + 22 + 40 = 122 € (cent vingt-deux euros)

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF

J'ai une question ...



*“ Lors d'une rencontre, nous attendions l'arbitre désigné qui n'est pas venu...
Comment pratiquer pour être en conformité avec les règlements ? ”*



Article 49.3 des règlements généraux du District de la Loire.

- Une équipe ne peut refuser de jouer, en prétextant l'absence de l'arbitre désigné officiellement. Un tirage au sort désignera l'arbitre qui officiera, en lieu et place du défaillant.
- Si un arbitre officiel, n'appartenant pas à un des deux clubs en présence, se trouve sur le terrain, il est choisi, de préférence à tout autre. Le choix, ainsi fait, devra être consigné sur la feuille de match par les deux capitaines.
- Si une rencontre n'a pas de désignation d'arbitre, c'est le tirage au sort qui désigne le club qui devra proposer un arbitre (licencié). Le club gagnant du tirage au sort peut le refuser et confier l'arbitrage au club adverse.



COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Responsable : Didier ROTA
Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.
Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIERS

FORFAIT SIMPLE

- **Affaire n°235** – Dossier transmis par la Commission **Jeunes U18 D3 Poule D**

DECISION

N°235 – Rencontre n°27639055 du 8 juin 2024 : U18 D3 Poule D : LOIRE SORNIN 2 – FC ROANNE 1

Match perdu par forfait à FC ROANNE 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**LOIRE SORNIN 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

AMENDE

Amende pour forfait simple :

546805 – FC ROANNE : 30 €

RECEPTION DOSSIERS

Affaire n°25 – Dossier transmis par la Commission **Seniors D3 Poule A**

N°546805 FC ROANNE 1 contre N°530056 ROANNE PORTUGAIS 1

Match n°26724544 du 26/05/24

Joueur en état de suspension du club de FC ROANNE.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **Kadir TASKIRAN**, licence n°2528703278, du club de FC ROANNE, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150- 187- 226- de la FFF et Art 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

DECISION

Evocation des services administratifs

Suite à l'évocation des services administratifs, la Commission des Règlements constate que le joueur **Kadir TASKIRAN**, licence n°2528703278, du club de FC ROANNE, était en état de suspension à la date de la rencontre (art.35.7 évocation des règlements sportifs du District).

Courrier envoyé par mail le 04/06/24 au club de FC ROANNE, pour demande d'explications.

En conséquence, la Commission des Règlements décide :

- Match perdu par pénalité à FC ROANNE 1 (moins 1 point au classement). Amende = 60 € (art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

- Le club de FC ROANNE est amendé de la somme de 50 € pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

- La Commission des Règlements dit que le joueur **Kadir TASKIRAN**, licence n°2528703278, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 17/06/24. Amende = 33 €, pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension (Art 226.4 des RG de la FFF).

- Le gain du match est accordé à ROANNE PORTUGAIS sur le score de 3 buts à 0.

- Les frais de dossier sont imputés à FC ROANNE, soit 40 €.

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

**Affaire n°26 – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule B
N°504585 COURS 1 contre N°521801 ST VICTOR SUR RHINS 1
Match n°26725261 du 31/05/24**

Joueur en état de suspension du club de COURS.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **Arsène MANANJARA**, licence n°2544460945, du club de COURS, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150- 187- 226- de la FFF et Art 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

DECISION

Evocation des services administratifs

Suite à l'évocation des services administratifs, la Commission des Règlements constate que le joueur **Arsène MANANJARA**, licence n°2544460945, du club de COURS, était en état de suspension à la date de la rencontre (art.35.7 évocation des règlements sportifs du District).

Courrier envoyé par mail le 04/06/24 au club de COURS pour demande d'explications.

En conséquence, la Commission des Règlements décide :

- Match perdu par pénalité à COURS 1 (moins 1 point au classement). Amende = 60 € (art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

- Le club de COURS est amendé de la somme de 50 € pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

- La Commission des Règlements dit que le joueur **Arsène MANANJARA**, licence n°2544460945, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 17/06/24. Amende = 33 €, pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension (Art 226.4 des RG de la FFF).

- Le gain du match est accordé à ST VICTOR SUR RHINS sur le score de 3 buts à 0.

- Les frais de dossier sont imputés à COURS, soit 40 €.

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

COURRIERS RECUS

St Jean Bonnefonds : engagement d'une seconde équipe Seniors : vous devez passer par « Footclubs ».

M. FRECON Tanguy : demande d'accréditation de photographe pour les finales à Villars.

St Charles Vigilante : souhait pour la saison prochaine.

MONTEES SAISON 2023/2024

De D1 en R3 : des dossiers en cours ne nous permettent pas d'officialiser les montées en R3.

De D2 en D1 : St Romain le Puy – Ecotay Moingt – Loire Sornin – Lignon

De D3 en D2 : Abh – Etrat La Tour 3 – Villars 2 – Se. La Métare – Feurs 3 – Roanne Portugais – Montagnes du Matin – Roannais Foot 42 (3)

De D4 en D3 : St Galmier Chamboeuf 3 – St Romain le Puy 2 – St Christo Marcenod 2 – St Just St Rambert 2 – La Chaumière – Andrézieux Bouthéon 3 – Ecotay Moingt 2 – St Just en Chevalet – Goal Foot 2 – Parigny St Cyr – Coutouvre – Loire Sornin 2 –

De D5 en D4 : Luriecq Sud Forez – Hautes Chaumes – Le Creux St Chamond – Se. Avant Garde – Filerin 2 – Roanne Mayollet – Montagnes du Matin 2 – Régny – St Julien la Vêtre – St Just en Chevalet 2.

La présente parution est donnée sous réserve de modifications qui pourraient y être apportées, suivant les décisions pouvant intervenir ou des procédures en cours auprès des différentes commissions.

REMERCIEMENTS

La Commission Seniors remercie le club de VILLARS et la municipalité de VILLARS pour l'excellente organisation des finales seniors qui se sont déroulées le samedi 8 juin.



COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

MONTEES EN DIVISION SUPERIEURE

- D2 en D1 :

Loire Sornin

- D3 en D2

Feurs 3 – Roanne Portugais 1 – Montagnes du Matin 1 – Roannais Foot 42 (3)

- D4 en D3

Ecotay Moingt 2 – St Just en Chevalet 1 – Goal Foot 2 – Parigny St Cyr 1 – Coutouvre 1 – Loire Sornin 2

- D5 en D4

Filerin 2 – Roanne Mayollet – Montagnes du Matin 2 – Régnay 1 – St Julien la Vêtre 1 – St Just en Chevalet 2

La présente parution est donnée sous réserve de modifications qui pourraient y être apportées, suivant les décisions pouvant intervenir ou des procédures en cours auprès des différentes commissions.



COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

FINALES : DIMANCHE 9 JUIN A RIORGES

- COUPE « INTERSPORT » D5

LOIRE SORNIN 3 - PARIGNY ST CYR 2 : 4 - 1

- COUPE « INTERSPORT » D3/D4

ROANNE PORTUGAIS 1 - COMMELLE 1 : 0 - 5

REMERCIEMENTS

La Commission Sportive Seniors remercie la municipalité de Riorges pour le prêt et la qualité de ses installations ainsi que le club de Riorges et ses bénévoles pour la parfaite organisation de cette manifestation qui s'est déroulée dans un excellent état d'esprit.

Félicitation aux vainqueurs Loire Sornin et Commelle, mais aussi aux valeureux finalistes, Parigny St Cyr et Roanne Portugais.



COMMISSION DELEGUES

District de la Loire

Tél : 04.77.44.51.90

Réunion du 10 juin 2024

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Président : Francis VIDRY - 06 14 47 88 16

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

RAPPORTS : ceux-ci doivent être rédigés directement en ligne, depuis votre compte personnel « MY FFF »

SAMEDI 15 JUIN

- FINALES COUPES à VILLARS

DIVERSIFIEE à 14h : CHAMBEON MAGNEUX contre ST MARCELLIN EN FOREZ

DE L'AMITIE à 16h30 : ETRAT LA TOUR contre FIRMINY INSERSPORT

Délégué : **M. Michel RIBIER**



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Courrier : Michel RIBIER - 04 77 92 28 87
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U13 : Souhil MANESRI - 06 51 27 25 99
U7 / U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U7 / U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90
U9 : Alain CERRUTTI - 06 79 86 98 88 (uniquement sur messagerie vocale, SMS ou mail)
U11 : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28
Jeunes Pousses : Thomas BESSON - 06 61 62 95 43

COURRIERS REÇUS

Saint Chamond : problème FMI match U17 D1 du 08/06/24.
Se. Côte Chaude : terrain match U17 du 08/06/24
Se. St Charles Vigilante : absence arbitre match U15 D2 du 02/06/24.
St Etienne Sud : forfait match U14 D1 du 02/06/24.
Montagnes du Matin : feuilles plateau U9 du 25/05/24.
St Just St Rambert : poule U18 saison prochaine.

INFORMATIONS AUX CLUBS

- A l'attention des clubs :

Tous mails concernant la Commission des Jeunes doivent être envoyés directement à la Commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

technique-jeunes@loire.fff.fr

INFORMATIONS U17 / U18

Rappel montées / descentes

U18 D1

Le 1^{er} monte en U20 R2 ou joue les barrages d'accession (8 places sont offertes aux districts dont 6 possédants un championnat U20).
Les 4 derniers descendent en U18 D2, si pas de descente Ligue.

U18 D2

Les 2 premiers de chaque poule montent en U18 D1.
Les 2 derniers descendent en D3 phase 1.

U18 D3

Les 1^{ers} de chaque poule (4) montent en U18 D2.

U17 D1

Le 1^{er} monte en U18 R2
Les 2 derniers descendent en U18 D2, si pas de descente de Ligue (U16 R2).

U17 D2

Les 2 premiers montent en U17 D1.

INFORMATIONS U14 / U15 / U15 à 8

Rappel montées / descentes

U15 R2 :

Les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U17 D1 ou U15 D1.

U15 D1 :

Le 1er accède en U16 R2 – L'équipe garde sa place en U15 D1.
Les 4 derniers descendent en D2.

U15 D2 :

Les deux premiers de chaque poule (A et B) montent en U15 D1
Les deux derniers de chaque poule sont relégués en « poule de brassage » D15

U15 D3 :

Le premier de chaque poule accède en U15 D2

U14 D1 :

Le 1er accède en U15 R2 ou garde sa place en U14 D1

HOMOLOGATION TOURNOIS

La Fouillouse : U6/U7 et U8/U9 du 15 juin ; U10/U11 et U12/U13, du 16 juin.



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.94

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Jean-Luc AUGEREAU : 06 65 24 14 40 - Jean-Louis MICHEL : 06 79 04 61 39

COURRIERS RECUS

Nord Roannais : demande de monter en U15 D2, en cas de désistement.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

U15 : Roannais Foot 42 (2) 4 - Riorges 1

U18 : Goal Foot 0 - Commelle 4

La Commission des Jeunes remercie la municipalité de Riorges pour le prêt et la qualité de ses installations. Elle félicite le club de Riorges et ses nombreux bénévoles pour sa remarquable organisation.

Félicitations bien sûr aux vainqueurs, Roannais Foot 42 et Commelle, mais aussi aux valeureux finalistes, Riorges et Goal Foot, qui nous ont permis d'assister à de belles rencontres, d'une sportivité exemplaire et bénéficiant d'un excellent arbitrage.



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.80

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Président : Jean-Paul PETIT - 06 71 98 78 16
Secrétariat : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75
Championnat Foot adapté : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29
Championnat Foot loisir : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75
Responsable des coupes : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29
Championnat foot à 7 : Frédéric FERRAND - 06 27 15 75 59

INFORMATIONS

- Merci de nous faire parvenir au plus vite vos engagements pour la saison prochaine, avant le 14 Juillet.

Ne pas oublier vos desideratas (horaire, terrain, alternance).

La date limite des engagements, pour les + 40, est le 19 août.

- Les clubs intéressés pour engager une équipe en « Foot Loisir a 8 » (règlement sur le site du DLF) sont priés de se manifester au plus vite, par mail à l'attention de la Commission Foot Diversifié.

COUPES

Les finales des Coupes de l'Amitié et Diversifiée se dérouleront au stade Pierrot Gil de Villars, le samedi 15 juin.

Finale Coupe Diversifié à 14h : Chambéon Magneux 5 - St Marcellin 5

Finale Coupe de l'Amitié à 16h30 : Étrat La Tour 5 – Firminy Inersport 5



COMMISSION FUTSAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.80

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Président : Charly PANTANO - 06 48 42 18 20

Correspondant Puy de Dôme : Jacky BLANCARD - 06 68 01 21 49

IMPORTANT !!!!

Feuille de match manquante : rencontre BLABOZY/ST GERMAIN contre PLCQ

Si aucune feuille de match n'est parvenue avant le 17 juin, **nous déclarons forfait pour les 2 clubs.**

COURRIERS

Moulins Yzeure (appel) : souhait d'engager une équipe 2 pour la saison 2024/2025

Fc St Etienne (appel) : souhait d'engager une équipe pour la saison 2024/2025

LAURA FOOT : calendrier prévisionnel Seniors 2024/2025

Poule A :

1 L'ouverture 2 : accession au niveau R2

2 Moulins Yzeure

3 FCF 2

4 Feu Vert (forfait général)

La montée en R2 est sous la réserve de validation du championnat de la Ligue LAURAFoot

Poule B :

En attente des derniers résultats



COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44
Secrétaire : Chantal DEGOULANGE - 06 07 89 27 80
Responsables championnats et coupes : Claire BROUSSET
Educatrice sportive football féminin : Justine MERLE
district@loire.fff.fr

La Commission Féminine remercie le club de **Riorges** pour son accueil et son organisation pour les finales des Coupes de la Loire Féminines.

Seniors Féminines A11 : vainqueur ASSE

U15 Féminines : vainqueur Fco. Firminy

U18 Féminines : vainqueur Andrézieux Bouthéon

Séniors Féminines à 8 Complémentaire : vainqueur PSM

Séniors Féminines à 8 Principale : vainqueur Fco. Firminy

La Commission Féminine remercie l'ensemble des acteurs des rencontres qui ont participé au bon déroulement des finales.



COMMISSION ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

Président : Pascal REBAUD - 06 14 68 55 67
Vice-Président : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
CTDA : Benoît CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr – 07 63 17 10 40
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Cédric MARY - 06 17 32 72 73
Vérifications rapports : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendant CDA : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Trésorier : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND - 06 98 40 81 79

RENOUVELLEMENT DOSSIER

- Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024 - 2025 est en ligne sur le site du District, rubrique **ARBITRAGE** ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024 - 2025

Le questionnaire en ligne 2024 - 2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1er mai jusqu'au lundi 15 juillet, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LdmQG4W5aTgHA>

A VOS AGENDAS

- 16 juin 2024, Saint-Joseph de 9h à 17h : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires 2023-24 repas compris pris sur place. Merci par avance de remplir le formulaire envoyé par mail.
- samedi 29 juin + 6 et 7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante arbitres@loire.fff.fr.

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

IMPAYES

Messieurs les arbitres si vous avez des impayés nous vous prions de bien vouloir les envoyer rapidement.

Les comptes s'arrêtant fin Juin pour la saison 2023/2024 au-delà de cette date aucun impayé ne sera pris en considération.

RESERVE TECHNIQUE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION LOIS DU JEU RÉUNION DU LUNDI 10 JUIN 2024

Présidence : REBAUD Pascal. Membres présents : AZNAR Denise - PEREIRA Victor – SIMON Joël.

PRÉAMBULE : Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » sont susceptibles d'appel devant la section des Lois du jeu et Appels de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, ainsi que l'article 5.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

RÉSERVE TECHNIQUE N°41.

IDENTIFICATION

Match : Pays de Coise – Bonson St Cyprien – D3 Poule C - 02/06/24

Score : 2 – 2 à la fin de la rencontre ; 2 – 2 au moment du dépôt.

Réserve déposée par Pays de Coise à la 89^{ème} minute de la rencontre.

INTITULÉ DE LA RÉSERVE

« Nous jouons la 89^{ème} minute, le capitaine, n°9 de Pays de Coise, émet une réserve technique, suite à un troisième changement dans les dix dernières minutes, sans que le jeu n'ait repris. Le joueur est rentré avec l'accord de l'arbitre, puis est ressorti avant que le jeu ne reprenne. Le jeu reprend alors et l'équipe de Bonson St Cyprien reste à 10, suite à la blessure du capitaine. Le score était de 2-2. »

3. NATURE DU JUGEMENT

Après lecture de :

- Lettre de confirmation de la réserve technique du club de Pays de Coise ;
- Rapport spécifique de l'arbitre de la rencontre, M. Jamaa AITSY ;
- **La section « Lois du jeu », jugeant en première instance.**

4. RECEVABILITÉ

Attendu que l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F. précise que « les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :

- a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée, si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
- b) [...] ;
- c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
- d) [...] ;
- e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.

Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres assistants et le capitaine de l'équipe adverse, [...] pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre assistant intéressé. »

4.1 FORME

Attendu que la réserve technique d'arbitrage a été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux, c'est-à-dire avant la reprise du jeu sur le fait contesté, à savoir dans le cas présent, avant la reprise du jeu (consécutif au troisième remplacement demandé) ;

Attendu que l'arbitre confirme dans son rapport le moment du dépôt de la réserve, à savoir au moment de l'arrêt de jeu suivant les faits contestés ;

Attendu que l'arbitre confirme l'intégralité de son rapport et donc du déroulement des faits et de la procédure ;

En conséquence, la section « Lois du jeu » dit la **RÉSERVE RECEVABLE EN LA FORME.**

4.2 FOND

Attendu que l'arbitre confirme l'intégralité de son rapport et donc du déroulement des faits, au moment du fait contesté. Un troisième remplacement dans les dix dernières minutes de la rencontre est demandé par le club de Bonson St Cyprien. Le joueur remplacé sort, le remplaçant rentre sur le terrain.

L'arbitre alerté, s'apercevant de son erreur avant la reprise du jeu, revient sur cette décision et annule le remplacement, puis demande au remplaçant, tout juste rentré, de ressortir du terrain, ce qu'il fait. Le remplacé reste en dehors du terrain, car considéré comme blessé ;

Attendu que conformément aux lois du jeu, l'arbitre a toute latitude à revenir sur une décision, s'il s'aperçoit de son erreur avant que le jeu ait repris ;

Attendu que le remplacement a bien été annulé, avant même la reprise du jeu ;

Attendu que l'annulation de ce remplacement n'a eu aucun effet sur l'issue de la rencontre ;

En conséquence, la section « Lois du jeu » dit la réserve **IRRECEVABLE SUR LE FOND.**

5. DÉCISION

Par ces motifs, La section « Lois du jeu » déclare **LA RÉSERVE IRRECEVABLE**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District, pour homologation du résultat acquis sur le terrain, sous réserve d'éventuelles autres procédures.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu », en dehors de la présence d'autres personnes.

**Le Président de la section « Lois du jeu »,
M. REBAUD Pascal.**



COMMISSION ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.96

PV N°43 DU SAMEDI 15/06/2024

Réunion du 10 juin 2024

- Responsable C.A. : Tonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Membres : Nordine BEZZAH – Léo DUSSUD - Jean-Luc GAILLARD – Jean-Claude LIGOUT
- Désignations Seniors : Nordine BEZZAH - 06 42 58 50 13
- Désignations critères : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
- Secrétaire arbitres seniors et jeunes : Jean Claude LIGOUT
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : bchandelier@loire.fff.fr
- Responsable Observation et Validateur rapport Nord / Sud : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

INDISPONIBILITES

M. BEN MOSBAH Jamel : du 5 juillet au 30 août
M. DEMIREL Muhamet : du 23 août au 13 septembre

COURRIER RECU

M. TERRENOIRE Fabien : certificat médical : prompt rétablissement.

RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF

- **Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024/2025** est en ligne sur le **site du District**, rubrique **ARBITRAGE**, ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024/2025

Le questionnaire en ligne 2024/2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs, est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1er mai **jusqu'au lundi 15 juillet**, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LdmQG4W5aTgHA>

IMPORTANT

Les arbitres suivants sont priés de fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2024, document indispensable au renouvellement de la licence pour la future saison. Prévoir rendez-vous chez cardiologue dès à présent car très long à obtenir.
MM. PARANDON Alban – PALEAU Morgan – TACHON Mickaël

A VOS AGENDAS

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante arbitres@loire.fff.fr.

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

- dimanche 16 juin, de 9h à 17h à St Joseph (repas midi offert par le District) : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires jeunes et seniors 2023-24 ;
- samedi 29 juin + 6 et 7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

NOTES AUX ARBITRES

- LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR **AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE**. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.

- Pensez **IMPERATIVEMENT** à prendre en photo la composition des équipes, pouvant être utile, suite à un dysfonctionnement de la FMI.

- Les drapeaux BIP seront désormais disponibles sur **RESERVATION OBLIGATOIRE** par mail (mail de la Délégation : delegation-roanne@loire.fff.fr) pour le lundi à 17h (dernier délai).

Les drapeaux devront être retirés le lundi avant 18 h. La location sera de 3 euros.

Le retour se fera **OBLIGATOIREMENT** le lundi suivant, avant 17h.

Les drapeaux sont accessibles à TOUS LES ARBITRES, sans exception, centraux ou assistants.

UNAF ROANNE

Prochaines dates à retenir.

- **Samedi 15 juin** : Super Coupe UNAF, stade de RENAISSON

- 14h : U18 : LOIRE SORNIN - COMMELLE

- 16h30 : SENIORS : COMMELLE – ROANNE PORTUGAIS

- **Samedi 22 juin** : journée familiale : répondre au plus tard mercredi
contact : Jérôme 06 79 53 16 58.

LES « VERTS » DE RETOUR EN LIGUE 1

Tous les amateurs de foot et supporters des « Verts » sont aux anges : l'ASSE a obtenu le droit de retrouver la Ligue 1, après deux saisons de purgatoire ! Bien entendu, le District s'associe à tous les témoignages de félicitations qui ont fleuri au lendemain de la victoire à Metz. L'ASSE est la locomotive du foot ligérien et son influence sur la santé du foot dans la Loire n'est plus à démontrer. Les membres du District, les clubs, les dirigeants, les bénévoles, les joueurs, les arbitres, les parents, tout le monde est heureux de ce dénouement final. Une montée d'autant plus appréciée que ce fut loin d'être une promenade de santé. Le parcours de l'équipe a mis ses supporters à rude épreuve, tout au long d'une saison qui restera inoubliable.

Une nouvelle page de l'histoire de l'ASSE se tourne. Il reste à écrire la suite de la légende verte. Une suite qui s'annonce excitante à tous les niveaux, avec un changement de gouvernance et toutes les conséquences que cela implique.

Mais, chaque chose en son temps. Pour l'instant, savourons encore cette fin de saison incroyable que chacun a pu fêter dignement. Un événement de portée nationale qui renforce la popularité des « Verts » et qui va obligatoirement booster l'intérêt des jeunes ligériens pour notre sport. Sans oublier la très belle saison des féminines qui, bien que promues, ont été tout près de se qualifier pour la phase finale de Division I.

Nous vous proposons un retour sur le passé pour voir comment, au cours de la longue histoire des « Verts », se sont déroulées les remontées en 1^{ère} division. Histoire aussi de rendre hommage aux joueurs qui ont eu le mérite de relancer le club lors de ses diverses crises. Pas les plus connus des « Verts », mais certainement parmi les plus importants. Les équipes types présentées sont suivies du nombre de matchs disputés.

1938 : la consécration attendue

L'ASSE, en 2^{ème} division depuis 1933, devra attendre la saison 37-38 pour atteindre son objectif d'accéder à l'élite. Une montée en compagnie du Havre, après une saison régulière et sereine, malgré le départ de l'entraîneur (Vago) en avril.

Pour aborder les débuts du club en 1^{ère} division, l'Écossais Thomas DUCKWOORTH qui avait assuré la montée comme entraîneur, était reconduit dans ses fonctions. L'ossature des joueurs était conservée et le président Pierre GUICHARD, avec ses propres deniers, s'offrait quatre internationaux : le Tchèque HESS, l'Autrichien HUMMENBERGER, le gardien français René LHENSE et le lillois Jean SNELLA qui deviendra plus tard le symbole de la formation à la stéphanoise. Les « Verts » seront la révélation de la saison, obtenant une brillante 4^{ème} place qui laissait espérer de belles choses ; mais la guerre va mettre un terme à tous les espoirs, avec un football en sommeil durant de nombreuses années.

Classement : Le Havre 44 pts ; **ASSE 41 pts** ; Rennes 40 pts.

Équipe type :

Favier
 Casy - Rolhion
 Biechert - Odry - Rich
 Pasquini - Hermann - Beck - Tax - Kordjna
 + Plovie - Charbit - Cabannes – Boudjemaa – Roux

Ent. : Zoltan Vago puis Thomas Duckwoorth



1963 : une anomalie réparée

Réintégrée en 1^{ère} division après la guerre, l'ASSE devient un pilier de la D1, devenant champion de France en 1957 et gagnant la coupe de France en 1962. Une saison 61-62 paradoxale puisque cette victoire en coupe est accompagnée d'une relégation (17^{ème}). Une équipe qui s'est lentement enlisée, malgré le remplacement en cours de saison de l'entraîneur René VERNIER par l'ancien capitaine, François WICART. Le championnat 62-63 ne sera qu'une formalité : avec les renforts d'André GUY et le retour de Rachid MEKLOUFI, l'équipe termine 1^{ère} devant Nantes et retrouve l'élite.

Le président ROCHER confie alors l'équipe à Jean SNELLA qui réussit, avec pratiquement le même effectif renforcé par le gardien Pierre BERNARD, le tour de force d'être sacré champion de France. Enchaîner, en trois saisons, une coupe de France et des titres de champions D2 puis D1 : voilà une performance pas banale !

Classement : **ASSE 58 pts** ; Nantes 54 pts ; Sochaux 51 pts.

Équipe type :

Philippe
 Courbon - Polny
 Domingo - R. Tylnski - Ferrier
 Baulu - Herbin - Foix - Mekloufi - Faivre
 + Bordas - Guy - N. Sbaïz - J. Oleksiak – Mitoraj

Ent. : François Wicart



1986 : nouvelles fondations

Les « Verts » resteront 20 ans en 1^{ère} division, construisant leur légende avec 8 titres de champion, 5 coupes de France et la finale de la coupe d'Europe à Glasgow ! Mais le scandale de la « caisse noire » va anéantir le club... La saison 83-84 est cauchemardesque et s'achève par des barrages perdus contre le Racing Paris. Le club plonge en 2^{ème} division et tout est à reconstruire. Le président LAURENT fait appel à l'entraîneur polonais, Henrik KASPERCZAK, qui s'appuie sur le centre de formation et l'arrivée d'une légende du football, Roger MILLA. Mais l'ASSE échoue en barrage contre Rennes (0-2) et doit patienter une saison pour remonter directement en 1986.

La saison suivante, H. KASPERCZAK devra se contenter d'un bon maintien, avec une équipe remaniée et des renforts qui n'auront pas marqué l'histoire (les Bulgares DIMITROV et SLAKOV, FRANÇOISE, KRIMAU, JACQUES ...).

Classement : ASSE 46 pts ; Alès 41 pts ; Lyon 40 pts.

Equipe type :

Castaneda
E. Clavelloux - Primard - Gilles - Ferri
Ribar - Daniel - Peycelon
Kurbos - Milla - Bellus
+ Pardo - Gros - T. Oleksiak - Makita – Lamon

Ent. : Henryk Kasperczak



1999 : un vent d'espoir

Les verts restent 10 ans en Division 1... Sans grands résultats, hormis la saison 87-88 et une belle 4^{ème} place sous les ordres de Robert HERBIN, avec le duo TIBEUF - GARANDE en attaque. Finalement le club moribond replonge en 1996, après avoir passé trois entraîneurs : Elie BAUP, Max BOSSIS et Dominique BATHENAY ! Suivent deux saisons en enfer (17^{ème}) où le club évite de peu la catastrophe. C'est finalement Robert NOUZARET qui parviendra à constituer un effectif de « guerriers » et remporter le titre 98, synonyme de retour en D1.

Pour ce retour, le président BOMPARD et Gérard SOLER ont de grandes ambitions. Le recrutement est de qualité avec les Brésiliens ALEX et ALOISIO, WALLEMME ou KWARME. L'équipe finira 6^{ème}.

Classement : ASSE 68 pts ; Sedan 66 pts ; Troyes 64 pts.

Equipe type :

Alonzo
Guillou - Mettomo - Leclerc - Potillon
Sablé - Fichaux - Saar
Ferhaoui - Revelles - Ponsard
+ Fayolle - Billong - Robert - Boudarène – Subiat

Ent. : Robert Nouzaret



2004 : inscrit pour durer

La saison suivante, « l'affaire des faux passeports » va plomber le club qui est relégué à l'issue de la saison 2000-01, après un court séjour de trois ans parmi l'élite. Ce séjour en D2 va durer trois ans, dont deux en milieu de tableau. La saison 2003-04, sous la direction de Frédéric ANTONETTI, se termine en apothéose avec le célèbre but de Damien BRIDONNEAU qui donne le titre et la montée à l'ASSE. Un retour en Division 1 qui se fera sans le Corse, remplacé par Elie BAUP.

L'équipe restera pensionnaire de la Ligue 1 pendant 18 ans. On reverra des matchs européens et la coupe de la Ligue 2013 viendra enrichir le palmarès d'un club dont l'armoire à trophées ne s'ouvre que trop rarement.

Classement : ASSE 73 pts ; Caen 71 pts ; Istres 66 pts.

Equipe type :

Janot
Bridonneau - Hognon - Hernandez - Illunga
Jau - Sablé - Hellebuyck
Marin - Compan – F. Mendy
+ Morestin - Carteron - Citony - Quaye – Gomis

Ent. : Frédéric Antonetti



2024 : la liesse populaire

Après le chaos de la descente, suite aux barrages contre Auxerre encore présents dans tous les esprits (2022), le « peuple vert » a dû patienter deux ans avant d'exploser en ce début juin 2024. Tout est à reconstruire et une nouvelle page se tourne.

Classement : Auxerre 74 pts ; Angers 68 pts ; **ASSE 65 pts.**

Equipe type :

Larsonneur

Appiah - Batubinsika - Briançon - Pétrot

Tardieu - Moueffeck - Chambost

Bouchouari - Sissoko - Cafaro

+ Fomba - Nadé – Monconduit – Maçon – Cardona – Bentayg – M'Buku

Ent. : Laurent Battles puis Olivier Dall'Oglio



Et bravo aux Féminines pour cette belle saison 2023-2024 !





RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tounoi : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
DISTRIBUTION
BZAR PONS**

R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE

www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

**france
bleu**
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 040 31 - TVA Intr. FR 01 449 825 009 - APE 1399Z

La Païse
RESTAURANT

Pasquier
brioche

koesio
CONNEXION MAXIMALE

E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Étrat
SAINT PRIEST EN JAREZ

JCKB
INTERNATIONAL

MATUSCULE alpha bureau
AU BUREAU *à la maison*
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

| | | |
|---|---------------|-----------|
| Coupe L"Amitié Critérium / Coupe | Unique | 22 |
|---|---------------|-----------|

Samedi 15/06/2024 16H30

| | | |
|---------------------|--|-----------------------|
| 28151749 62573.1 | (CD1) Etrat La Tour 5- Firminy Inersport 5 (CD1) | Pierrot Gil à VILLARS |
| Arbitre centre | BOUAZIZ Abdelghani | 2543042705 |
| Arbitre assistant 1 | GHENNAM Yazid | 2568617909 |
| Arbitre assistant 2 | LACHI Mourad | 2599860141 |
| Délégué principal | RIBIER Michel | 2599860911 |

| | | |
|----------------------------------|----------------|------------|
| 40 Ans À 7 / Phase Unique | Poule B | 102 |
|----------------------------------|----------------|------------|

Vendredi 14/06/2024 20H

| | |
|------------------|-------------------------------|
| 26955850 56834.2 | Veauche Es 2- Fouillouse Us 1 |
|------------------|-------------------------------|

Vendredi 14/06/2024 20H30

| | |
|------------------|------------------------------------|
| 26955851 56835.2 | Villars Us 2- Ent.S. Haut Forez 1 |
| 26955852 56836.2 | St Romain Le Puy 1- Se.Asptt 1 |
| 26955853 56837.2 | S.Victor/Loir 1- Sury Comtal 1 |
| 26955854 56838.2 | F.C. Luriecquois 1- Verrieres As 1 |
| 26955855 56839.2 | Cote Durieux 1- St Paul En Jarez 1 |

| | | |
|----------------------------------|----------------|------------|
| 40 Ans À 7 / Phase Unique | Poule C | 105 |
|----------------------------------|----------------|------------|

Vendredi 14/06/2024 20H30

| | | |
|------------------|--|-----------------------------|
| 27085102 57077.2 | U.S. Feurs 1- Montagnes Du Matin 1 | |
| 27085103 57078.2 | Chambeon Magneux 1- Forez Donzy Fc 1 | |
| 27085104 57079.2 | Tfc 1- Precieux Co 1 | |
| 27085105 57080.2 | Montagnes Du Matin 2- St Martin La Sauvete 1 | |
| 27085106 57081.2 | Lignon Fc 1- Val D Aix 1 | Stade Municipal 1 à TRELINS |
| 27085107 57082.2 | Finerbal 1- Bois Noirs Fc 1 | |

| | | |
|---------------------------------|---------------|------------|
| Coupe Diversifié / Coupe | Unique | 171 |
|---------------------------------|---------------|------------|

Samedi 15/06/2024 14H

| | | |
|---------------------|---|-----------------------|
| 28151827 62574.1 | (CD2) Chambeon Magneux - S.Marcellin F 5 (CD2) 5 | Pierrot Gil à VILLARS |
| Arbitre centre | FIDEI Michael | 2568616987 |
| Arbitre assistant 1 | TCHOUANTE Charles | 2543883716 |
| Arbitre assistant 2 | KOCAOZ Lokman | 2545779700 |
| Délégué principal | RIBIER Michel | 2599860911 |



RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tounoi : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE
www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services
1925



LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

france
bleu
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R. 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 060 31 - TVA Intra - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paix
RESTAURANT

Pasquier
brioche

koesio
CONNEXION MAXIMALE

E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ

JCKB
INTERNATIONAL

MAJUSCULE alpha bureau
AU BUREAU *comme à la maison*
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

| Super Coupe Unaf Seniors / Unique | | Poule Unique | | 111 | |
|--|---------------------|---------------------|-------|---|---|
| 28176959 | 84657.1 | 15/06/24 | 16H30 | (SE D3) Commelle Fc - Roanne Portugais 1 1 | Stade De La Rivière à RENAISON (SE D3) |
| Arbitre centre | BENLHASSEN Mehdi | 2545517464 | 17 km | | |
| Arbitre assistant 1 | JACQUET Michel | 2520243504 | 5 km | | |
| Arbitre assistant 2 | ABDELKRIM Mohamed | 2546592627 | 13 km | | |
| Délégué principal | ODIN JONNARD Sylvie | 2545927803 | 15 km | | |

| Super Coupe Unaf U18 / Unique | | Poule Unique | | 112 | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|-------|---|---------------------------------------|
| 28176996 | 84658.1 | 15/06/24 | 14H | (U18 D2) Loire Sornin - Commelle Fc 21 (U18 21 | Stade De La Rivière à RENAISON D1) |
| Arbitre centre | KHEBAL Ryad | 2546078773 | 16 km | | |
| Arbitre assistant 1 | BELLAKHDAR Selim | 2545985196 | 45 km | | |
| Arbitre assistant 2 | MATHIEU Evan | 2546324067 | 13 km | | |
| Délégué principal | ODIN JONNARD Sylvie | 2545927803 | 15 km | | |